

Réf: Dossier N° 148810

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « EICC-CONSTRUCTION »

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI , Lot 419,  
Ilot 37

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/09/2022, et enregistrés au CEPICI le 06/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EICC-CONSTRUCTION »

Objet :

- Commerce Général
- BT
- Construction de bâtiment
- Génie civil
- Import-Export
- Achat et commercialisation de tous produits agricoles
- Diverses prestations de services

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI , Lot 419,

Ilot 37

Dirigeant(s) : M DIEKE NOBIDJRO DANIEL PRINCE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-09800 du 24/10/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°56120/GTCA/RC/2022 du 24/10/2022

